



Introduction

« La langue est le produit d'une histoire, d'une géographie, d'une culture, d'une communauté d'êtres humains, plus ou moins vastes. Elle est partie prenante de l'évolution de cette communauté, de cette culture, de leur développement, de leurs relations aux autres communautés, à leurs cultures. Elle décrit, désigne, met en relation, explicite... indissociable de la pensée, de la circulation de la pensée à l'intérieur de la communauté, entre elles et l'extérieur »¹.

« La langue est plus qu'un moyen de communication et d'échange : c'est une manière de se représenter, de percevoir et de concevoir la réalité, c'est une vision du monde et des autres. Dans ces conditions, on peut comprendre l'ampleur du choc psychologique et culturel que représente la contrainte de devoir communiquer dans une langue qui n'est pas la sienne. Outre l'effort intellectuel que cela demande, le locuteur doit complètement repenser son rapport à la réalité et aux autres. Il subit en permanence la frustration de vouloir dire sans pouvoir dire, ou de façon approximative. C'est un processus de déculturation et d'acculturation (...) »².

¹ DARTOIS Colette, *Langue et/ou savoirs de base*, in CLP, *L'intégration et l'accès à la langue : La formation linguistique des migrants en France : un système en évolution*, Paris, CLP, 2004, p. 33

² ADAMI Hervé, *Le droit à quelle langue pour les immigrés ?* in *Savoirs et Formation*, n°55-56, décembre 2003, p. 32

Une langue relève toujours de deux dimensions : celle de l'individu ayant recours à une langue et celle d'une société – collectif d'individus – ayant recours à telle langue et unie par elle.

Au niveau individuel, peuvent être mises en avant les fonctions communicative, relationnelle, expressive, esthétique, mais également « celle de support, de formation et d'ordonnement de la pensée et du raisonnement qui permet la description informative, comme l'argumentation polémique, la réflexion, le questionnement qui sont propres à l'homme »³. Linguistique, sociologie, psychanalyse, neurosciences, toutes ces disciplines se sont intéressées à la langue et soulignent ainsi qu'elle est bien plus qu'un « outil » de communication. Elle est ce par quoi nous nommons et interprétons le monde. De par sa fonction poétique, ludique, d'expression du désir (...), elle relève de l'intime.

Mais « la langue, toute langue, est aussi, antérieurement à l'individu, celle du groupe ; d'un groupe donné qui la transmet à l'individu en formant son esprit. (...) Et les membres du groupe, pour s'identifier à lui, feront de la langue leur principal symbole identitaire : qui ne maîtrise pas la langue est hors du groupe, qui maîtrise la langue est du groupe ou a fait un effort considérable pour y accéder. La langue est donc non seulement l'outil propre de chaque membre de la société mais sa possession vaut appartenance. »⁴ Elle fait partie des éléments fondamentaux qui font lien dans une société.

Ainsi, une langue, qui se définit comme « un système d'expression et de communication commun à un groupe social »⁵, remplit deux fonctions sociales fondamentales :

- La communication : c'est par le biais d'une langue que les membres d'un groupe échangent et mettent en commun leurs idées, leurs sentiments, leurs pensées...
- L'identification : de par son double aspect individuel et collectif, la langue sert de « marqueur identitaire » quant aux caractéristiques de l'individu et à ses appartenances sociales.

L'apprentissage d'une nouvelle langue est donc un processus complexe d'autant plus quand il s'inscrit dans un contexte de migrations. Le vécu de la migration est très différent selon les personnes mais toutes ont en commun de faire l'expérience du déracinement et de l'exil qui s'accompagne d'une perte de repères géographiques, sociaux, familiaux, identitaires. « Qu'en est-il alors du devenir de la langue en situation réelle d'exil ou de migration lorsque le passage d'une langue à une autre est vécu comme une blessure ou lorsque le sujet se sent comme banni du monde parce qu'il parle une langue autre, non reconnue comme partageable ? Ce passage d'une langue à une autre ne vient-il pas renforcer cette étrangeté inhérente (...) au point d'exposer parfois le sujet à un silence de mort, et par là même à l'impossibilité d'établir un lien social ? »⁶

Or, depuis quelques années, les discours publics et les dispositions législatives se sont multipliés pour faire de la connaissance de la langue française une dimension importante du processus d'intégration* et du parcours administratif de l'étranger* en France. Elle est devenue un enjeu des politiques d'immigration et d'intégration. Le terme d'intégration linguistique a fait son apparition et, dans une grande partie des états européens, des politiques « d'intégration linguistique » se mettent en place.

Ce *Cahier de l'Observatoire* est consacré à l'apprentissage du français par les publics adultes immigrés* et/ou étrangers et à l'évolution des politiques publiques dans ce domaine. Initialement, l'objectif était de réactualiser le chapitre « Langue française » de l'outil « *Etrangers, immigrés en Alsace : guide pour comprendre et agir* » publié par l'ORIV en 2006⁷. Mais les demandes sur le sujet, émanant de publics très divers, se sont faites de plus en plus nombreuses et régulières. Il est donc apparu important de proposer un document plus complet sur ce sujet relativement complexe à appréhender.

Les questions sont, en effet, nombreuses :

- Comment la connaissance de la langue et la mise en œuvre des politiques de formation linguistique viennent « percuter » la problématique de l'intégration aujourd'hui ?
- Comment appréhender les nombreuses évolutions des politiques publiques dans le champ de l'immigration, de l'intégration et de la formation linguistique à destination des adultes migrants ?

³ BIJELJAC Ranka, BRETON Roland, *Du langage aux langues*, Paris, Gallimard, 1997, p. 38

⁴ *Ibid.*, p. 39

⁵ Définition issue du *Petit Robert 1 - Dictionnaire de la langue française*, 1992, p. 1072

⁶ STITOU Rajaa, *Epreuve de l'exil et blessure de la langue*, in *Cahiers de psychologie clinique*, 2002, n°18, p. 161

⁷ ORIV, *Etrangers et immigrés en Alsace : guide pour comprendre et agir – Edition 2006*, Strasbourg, ORIV, décembre 2006

- Quels en sont les enjeux ? Quelles en sont les conséquences pour les personnes immigrées et les acteurs impliqués dans le champ de l'apprentissage du français à destination de ces publics ?
- Quels sont les constats sur la situation nationale et locale, mais également les perspectives de travail mises en avant par les acteurs ?

L'ambition de ce document est de rendre compte de ces questions de façon claire et accessible en revenant sur certaines définitions, sur les dernières évolutions politiques et législatives et sur les débats suscités par les orientations prises.

L'objectif est aussi de rendre visible le véritable « maquis » des acteurs intervenant sur cette thématique. Son élaboration s'est basée sur une veille documentaire importante, sur l'analyse de nombreux documents concernant les évolutions législatives et institutionnelles, à la fois sur le plan national et local, et sur des entretiens avec des acteurs du réseau local et national⁸.

Au préalable, il semble nécessaire de rappeler les définitions suivantes⁹:

- Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité* française. Cette notion est donc fondée sur le critère juridique de la nationalité. On peut préciser que la nationalité d'une personne peut changer au cours de sa vie : un étranger peut ainsi acquérir la nationalité française et devenir un Français par acquisition par opposition aux Français de naissance.
- Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit en France. La population immigrée est ainsi définie en fonction d'un double critère. Interviennent donc les critères géographiques du lieu de naissance ainsi que celui juridique, de la nationalité actuelle ou antérieure. En effet, la nationalité peut changer dans le temps. Alors que l'ensemble des immigrés sont étrangers à leur naissance, ils peuvent dans certains cas acquérir la nationalité française au cours de leur vie.
- Est considérée comme primo-arrivante* toute personne arrivant pour la première fois dans un pays. Dans le domaine des politiques publiques, la notion renvoyait, jusqu'en mars 2009, à une personne ayant obtenu, depuis moins de deux ans, un titre de séjour* lui permettant de s'installer durablement en France. En 2009, la politique publique d'intégration, telle qu'elle est menée par le gouvernement (à travers le ministère de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire), focalise son attention sur les publics présents depuis moins de 5 ans.

Le terme d'intégration (généralement référé à la situation des immigrés installés de façon durable dans le pays d'accueil) désigne à la fois un processus et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en oeuvre. Ce processus, qui s'inscrit dans la durée, est celui d'une participation effective de l'ensemble des personnes appelées à vivre en France à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées (liberté des personnes, laïcité de la vie publique, solidarité) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs. L'intégration* implique donc tous les domaines de la vie quotidienne et relève d'un enjeu transversal.

L'intégration est souvent considérée comme un processus qui concerne les interactions de la société française avec le public identifié sous le terme « issu de l'immigration ». L'ORIV propose, compte tenu des abus de sens liés à ce mot, de centrer la notion d'intégration sur les seuls migrants (qui constitue une partie du public dit « issu de l'immigration »). Ce centrage semble, en effet, plus judicieux pour éviter les amalgames et les représentations imputant aux jeunes issus de familles migrantes un déficit d'intégration alors que les enjeux se situent plus dans une logique d'insertion (comme pour de nombreux autres jeunes) et de prévention des discriminations.

⁸ Cf. Annexe 2 : Liste des entretiens menés

⁹ ORIV, *Immigration, intégration, discrimination... de quoi parle-t-on : quelques éléments de compréhension*, 2008, 30 p.